



# LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne :  
A LYON, rue St-Dominique, n° 10 ;  
A PARIS, chez M. Alex. MESSIER, libraire place de la Bourse.

ABONNEMENT :  
16 fr. pour trois mois,  
31 fr. pour six mois,  
et 60 fr. pour l'année,  
hors du dépt du Rhône,  
1 f. en sus par trimestre.

LYON, 12 JUIN 1829.

MM. BARTHELEMY ET MÉRY.

Nous avons lu le poème de MM. Méry et Barthélemy. Eh ! qui ne voudra le lire maintenant qu'il est proscrit, triste effet d'une poursuite qui nous semble mal fondée et doit donner à une production, déjà distinguée par le talent, l'attrait du fruit défendu ! Au reste, le sujet du poème n'offre à nos yeux que l'intérêt qui s'attache au malheur, et nous avons déjà bien des fois prouvé qu'il n'y avait nulle sympathie entre le sceptre de fer sous lequel nos jeunes années ont languie, et nos ames dévouées à la liberté légale. Nous ne savons sur quelles parties du livre doivent tomber les foudres du ministère public. Cependant, puisqu'il n'est pas permis de le lire en entier, au moins nous ne saurions devenir coupables en en citant des fragmens d'une innocence incontestable. Nos lecteurs y retrouveront cette énergie d'expression, cette couleur de style, cette manière franche et large qu'ils ont tant de fois admirées dans les nouveaux Oreste et Pylade de notre Parnasse.

Poète aventureux, dans mon lointain essor,  
A la cour de Pyrrhus j'ai vu le fils d'Hector ;  
Oui, j'osai pénétrer dans la ville chrétienne  
Que signale de loin la tour de Saint-Etienne.  
Ce fleuve est le Daube, ami de ses remparts ;  
C'est ici la maison où dorment les Césars ;  
Voici l'écusson jaune, emblème de victoires,  
Où l'aigle au double front étend ses ailes noires ;  
Et là vers l'escalier qu'un bohème défend  
S'ouvre la galerie où repose un enfant.  
Que vous dirai-je encore ? A mes lèvres glacées  
Épargnez le récit de mes douleurs passées :  
Un pouvoir ombrageux veillait autour de lui ;  
Je l'ai vu, mais de loin : étranger, sans appui,  
Au seuil de son palais, sans en toucher les dalles,  
Triste, j'ai secoué mes poudreuses sandales ;  
Et je n'ai même pu recueillir une fois  
Le son de sa parole et l'accent de sa voix.

L'auteur se rend au théâtre, la famille vient assister au spectacle :

Alors un léger bruit réveilla mon esprit :  
Dans la loge voisine une porte s'ouvrit,  
Et dans la profondeur de cette enceinte obscure,  
Apparut tout-à-coup une pâle figure ;  
Étreinte dans ce cadre, au milieu d'un fond noir,  
Elle était immobile, et l'on aurait cru voir  
Un tableau de Rembrandt chargé de teintes sombres,  
Où la blancheur des chairs se détache des ombres.  
Je sentis dans mes os un étrange frisson ;  
Dans ma tête siffla le tintement d'un son ;  
L'œil fixe, le cou raide et la bouche entr'ouverte,  
Je ne vis plus qu'un point dans le salle déserte :  
Acteurs, peuple, empereur, tout semblait avoir fui,  
Et croyant être seul, je m'écriai : c'est lui !  
C'était lui. . . . .

Par un sentiment tout naturel, le poète se rejète dans le passé, et rappelle l'enfance du Fils de l'Homme :

D'autres fois, agitant une soyeuse rêne,  
Sur la terrasse unie où se mire la Seine,  
Il guidait de ses mains, dans la tiède saison,  
Deux paisibles coursiers à la blanche toison,  
Dans le tems que son père, entraînant dix armées,  
Écrasait sous son char les villes consumées.  
Hélas ! tout fut détruit : le faible avec le fort ;  
Dans son mortier de fer, l'inexorable sort,  
Sous un marteau d'airain pila comme du verre,  
Et le jouet d'enfant et le char de la guerre.  
C'est en vain qu'on veut lui cacher quelle fut sa destinée.  
Insensés ! à quoi bon ces pénibles détours ?  
Pour soustraire à ses yeux l'histoire de nos jours,

Donnez-lui pour palais la voûte sépulcrale.  
Tout lui parle de nous dans votre capitale :  
Là, Wagram à l'Autriche a servi de tombeau ;  
Cette plaine est Essling ; cette île c'est Lobau ;  
Ce palais de Schönbrunn, fantôme de Versailles,  
Abrita nos guerriers après trente batailles ;  
Tous ces humbles hameaux, ces villages sans noms,  
Son père les noircit du feu de ses canons ;  
Sur quelque endroit du sol que son pied se dirige,  
Il marche sur l'histoire, il remue un prodige.  
Non, non, il n'est plus tems ; vos soins viennent trop tard ;  
Tout l'instruisit, un signe, un coup-d'œil, le hasard.  
Que dis-je ? quand chassé de l'Europe chrétienne,  
Don Miguel vint quêter l'assistance de Vienne,  
Ce grossier portugais, qui s'est fait roi depuis,  
Fut lui-même un écho de ces merveilleux bruits.

Les auteurs donnent ensuite au jeune duc les conseils suivans :

Fils de Napoléon, petit-fils de François,  
Entre deux avenir il faudra faire un choix.  
Puisse-tu, dominé par le sang de ta mère,  
Bannir de ta pensée une vaine chimère,  
Et de l'ambition éteindre le flambeau !  
Le destin qui te reste est encore assez beau :  
Les rois ont grandement consolé ton jeune âge ;  
Le duché de Reichstadt est un riche apanage,  
Et tu pourras un jour, colonel allemand,  
Conduire à la parade un noble régiment.  
Qu'à ce but désormais ton jeune cœur aspire ;  
Borne là tes desirs, ta gloire, ton empire ;

Ce qu'on vit une fois ne doit plus se revoir ;  
Tout dort autour de nous ; sur le flot populaire  
Les rois ont étendu leur trident tutélaire.

Le poème du Fils de l'Homme est suivi de notes qui se terminent ainsi :

« Ce qui était peut-être un danger à l'époque où  
» la restauration s'avancait encore chancelante, où  
» les souvenirs d'un gouvernement tombé fermentaient encore dans toute leur force, n'est plus  
» aujourd'hui qu'une chimère qui n'alarme personne.  
» La dynastie des Bourbons qui, en 1814, ne rassurait que par des promesses, nous a rassurés  
» depuis par leur exécution. Elle est forte par les  
» institutions qu'elle a établies et qu'elle a su maintenir ; elle est forte surtout par le vœu de la majorité des Français, comme par l'affection et la puissance d'une armée où l'on compte autant de citoyens que de soldats. »

Il nous semblerait bien étrange qu'un ouvrage qui respire de pareils sentimens pût encourir la censure de la justice. Ce royalisme, sans doute, n'est pas celui de la Gazette, et nous ne nous étouppons pas qu'elle l'ait dénoncé comme séditieux. Appuyez la légitimité sur l'amour des peuples, des institutions libérales et une armée citoyenne, cela ne lui va guère. Mais on ne nous a pas encore appris qu'il faille être royaliste à la façon de la Gazette, sous peine de l'amende et de la prison.

Hier, pendant le spectacle des Célestins, une querelle s'éleva entre un spectateur placé dans une loge et un jeune homme qui voulait obstinément pénétrer dans cette loge, quoiqu'elle fût pleine. La querelle continua long-tems, des mots assez vifs s'échangèrent ; à la fin, le spectateur de la loge impatienté poussa au dehors celui qui, ne pouvant y trouver place, se tenait sur le seuil, et s'opposait à ce que la porte fût fermée. Ce malheureux perdit l'équilibre, tomba à la renverse dans le corridor, et alla donner de la tête contre l'autre côté de la muraille. Quand on l'a relevé, il était sans mouvement. On l'a emporté aussitôt, et nous ne savons pas jusqu'à quel point sa blessure, assurément très-grave, peut-être dangereuse. Le spectateur, auteur

involontaire de cet accident, se retira sur-le-champ. Mais cette scène ne serait point arrivée, si la police qui veille au théâtre pour y maintenir l'ordre était intervenue à tems, et n'eût point contraint le spectateur de la loge à se faire si malheureusement justice à lui-même.

— Par ordonnance royale en date du 3 de ce mois, M. Pierre Rostain, licencié en droit, ci-devant principal clerc de M. Pré, notaire à Lyon, a été nommé notaire à la même résidence, en remplacement de M<sup>e</sup> Guillermin, décédé.

— On écrit de Bordeaux :

« La proposition de M. Gergerès, touchant la suppression du droit d'octroi sur les vins, a été rejetée. Cependant le conseil, animé du plus vif désir de soulager la misère publique, a décidé que Sa Majesté sera suppliée d'abolir à jamais les impôts indirects.

PARIS, 10 JUIN 1829.

Dans la séance de la chambre des pairs d'aujourd'hui, M. le garde-des-sceaux a présenté deux projets de loi relatifs, le premier à l'interprétation de la loi du 20 avril 1825, sur les crimes et délits commis dans les édifices consacrés au culte, et le deuxième, à la suppression de la peine de mort prononcée comme peine de la récidive, sauf le cas de meurtre commis par des condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Le ministre des finances a présenté le projet de loi relatif à la vente de l'étang de Capestan, et le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1827, tous deux déjà adoptés par la chambre des députés.

La chambre a voté ensuite sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'organisation des tribunaux militaires : ce projet a été adopté à la majorité de 115 voix contre 11.

La chambre s'est occupée en dernier lieu du projet de loi relatif à la refonte des anciennes monnaies, et a renvoyé la suite de la discussion à demain.

— Des désordres graves, ayant pour cause la cherté des grains, ont éclaté à la Rochefoucauld (Charente-Inférieure).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Royer-Collard.)

Séance du 9 juin.

La séance est ouverte à une heure et demie.

L'ordre du jour est la suite de la délibération sur le projet de budget pour l'exercice 1830. (Dépenses. Ministère des affaires étrangères.)

M. Pas de Beaulieu : Messieurs, nous avons vu quelquefois des ministres sans portefeuilles, des portefeuilles sans ministres, mais je ne sache pas que nous ayons jamais vu des portefeuilles sans budget. Le ministère dont nous nous occupons en ce moment a subi de fréquentes interruptions ; mais, loin que son budget s'en trouve diminué, il n'a fait au contraire que s'accroître. Depuis dix ans, ce budget s'est augmenté d'un tiers, et il s'élève maintenant à neuf millions.

Pour réparer les blessures que le pays avait ressenties dans son sein, il a suffi de nous donner quelques lois impatiemment attendues ; mais il faut plus de peine pour réparer le préjudice qu'a éprouvé notre considération au dehors.

Il ne faut point récriminer sur un passé qu'a remplacé un tems meilleur ; mais cependant il faudra bien revenir dans cette discussion sur un système dont nous ressentons encore actuellement l'influence.

J'applaudis plus que personne à l'expédition de la Morée ; c'était surtout une expiation nécessaire des secours honteux prodigués en notre nom aux bourreaux des Grecs.

Après quelques considérations sur la guerre d'Orient, l'orateur ajoute :

Le nouveau ministère a mis à profit les fautes de l'ancien ; grâce lui en soient rendues : mais une carrière difficile s'ouvre devant lui. Une extrême circonspection doit diriger sa conduite.

L'honneur français lui commande de consolider la liberté de la Grèce, mais la prudence lui défend toute entreprise aventureuse.

De graves événemens se préparent. L'Angleterre parle et menace. Elle proteste contre le blocus des Dardanelles. Ses esca-

des sont déjà peut-être en marche, et qui sait quel sera le retentissement d'un premier coup de canon lancé dans le détroit des Dardanelles? Espérons qu'au milieu de ces événements, la France conservera ou reprendra son rang. Mais disons que si nous n'avons pas à nous féliciter de notre position actuelle à cet égard, ce n'est pas la faute du gouvernement seul: c'est encore notre faute à nous. Oui, Messieurs, soyons unis: soyons-le surtout dans cette chambre, et cette union sera une garantie pour la réalisation de nos espérances. Je vote pour le projet avec les amendemens de la commission.

*M. Lainé de Villeveque* parcourt les différentes sections du projet. Il pense qu'il y a lieu de réduire seulement de 35,000 fr. au lieu de 70,000 fr. la somme relative à l'administration centrale. Il vote pour le projet, sauf cette modification.

*M. Crignon de Montigny* pense que dans beaucoup d'endroits des agens consulaires remplaceraient suffisamment, et avec économie pour le trésor, les agens diplomatiques. Il déclare qu'il voterait plus volontiers l'allocation demandée si la marche du ministère était plus ferme.

*M. Dubourg* s'élève contre le désir manifesté par quelques orateurs d'envoyer des agens diplomatiques dans les républiques de l'Amérique du Sud; ce serait, selon lui, consacrer une alliance avec ses peuples; mais il ne veut pas aborder un si grand sujet, qui donnerait lieu à une trop longue controverse.

Il représente à quel excès de trouble et d'anarchie ces Etats désorganisés sont parvenus, et ne doute pas que cet effrayant exemple amènera le ministère à ne pas écouter les plaintes et les exigences d'une polémique passionnée. (Murmures à gauche.)

D'ailleurs, ajoute l'orateur, quel commerce peut-on espérer avec des peuples livrés à toutes les convulsions de l'anarchie? Et ce sont ces peuples à qui on nous conseille d'envoyer des ambassadeurs! Il faudrait donc leur donner leur mandat en blanc, afin qu'ils y missent le nom de celui que la force et la violence placeraient momentanément à la tête d'un gouvernement éphémère. (On rit.) Après avoir déjà rendu la paix à l'Espagne, n'intervenons encore dans les républiques de l'Amérique du Sud que pour y établir l'ordre et la tranquillité.

Quant à l'expédition de Morée, à Dieu ne plaise que j'élève ma voix contre celui qui a planté notre drapeau sur les ruines du Parthénon! (Rires à gauche.) Mais il me semble qu'on aurait pu employer plus utilement les millions qu'on y a dépensés. (Murmures à gauche.) Et qui sait si nous en retirerons des avantages, si les résultats ne seront pas désastreux? Qui peut prévoir si, dans la suite, pour prix des sacrifices que nous avons faits en faveur des Grecs, notre commerce dans la Méditerranée n'aurait pas à redouter une marine rivale? (Oh! oh! Exclamation à gauche.)

L'orateur énumère ensuite les griefs qui ont décidé le blocus d'Alger; et s'opposant à toute intervention dans les affaires du Portugal, il reproche aux hommes qui ont conseillé l'expédition de Morée d'être encore les instigateurs d'une intervention en Portugal. Selon lui, il pourrait être dangereux de s'immiscer dans des affaires de famille, et il pense que c'est à la maison de Bragance à terminer elle-même ses différens. Il vote pour le budget.

*M. Victor de Tracy* a la parole. Ses premières phrases ne parviennent pas jusqu'à nous. (Plus haut! plus haut!)

Le préopiniant, dit l'orateur en élevant la voix, a prétendu que c'était la reconnaissance des nouvelles républiques américaines par l'Angleterre qui les avait jetées dans l'anarchie. J'avoue que je ne puis comprendre ce raisonnement, et je crois qu'on serait bien embarrassé de l'expliquer. (Adhésion à gauche.) La véritable cause de l'état actuel des républiques du sud de l'Amérique est dans l'obstination jusqu'à présent insurmontable, peut-être parce qu'on n'a rien fait pour la surmonter, dans l'obstination, dis-je, de la métropole, à ne pas renoncer à une suprématie qu'elle ne recouvrera jamais. (Murmures à droite.) Plus tôt cessera cette cause, et mieux ce sera pour notre commerce, pour l'Espagne elle-même. Il fut un tems où ces colonies auraient acheté chèrement sa renouciation à son ancienne domination sur elles: ce tems est passé, mais elle peut encore obtenir des relations commerciales les plus avantageuses.

Certes, il y avait des hommes du plus grand mérite dans les Cortès; et pourtant il ne s'en est pas trouvé un seul qui fût assez hardi pour proclamer l'émancipation des colonies espagnoles; mais avec la liberté de la presse et de la tribune, les hommes éclairés auraient pu amener les esprits à des idées plus saines, et convaincre l'Espagne que cette émancipation est son plus grand et son plus puissant intérêt.

J'ai vu, dans le royaume de Grenade, une ancienne famille mettre encore en adjudication le bail d'une propriété située sur les côtes d'Afrique, et dont elle était dépossédée depuis plus de 200 ans. Eh bien! Messieurs, voilà dans quel rapport la nation espagnole est vis-à-vis de ses anciennes possessions en Amérique. (Bravos à gauche.)

C'est nous, Messieurs, qui lui avons ravi la tribune et la presse; c'est à vous, en quelque sorte, à suppléer aux institutions qui l'eussent éclairée. Les intérêts de politique et de famille, dont on parle tant, exigent aussi que nous exhortions l'Espagne à déposer des prétentions qui ne peuvent plus être réalisées. Alors nous la verrions, autrefois coupable de tant de crimes envers le Nouveau-Monde, fraternisant avec ses colonies, profiter de leur prospérité, de leur affranchissement, comme autrefois l'Angleterre avec les Etats-Unis, placés si

vite au premier rang des grandes nations et des peuples heureux. (Bravos à gauche.)

*M. de Laborde*: Messieurs, sur un budget de 980 millions, ce n'est pas 44 millions, comme le propose votre commission, ni 50 millions comme je le proposais l'année dernière: mais bien 75 ou 80 millions qu'il fallait réduire. En effet, la réduction proposée sur le budget du ministère des affaires étrangères est le 15<sup>e</sup> de ce budget; mais il paraît qu'à mesure que son travail avançait, la commission sentait les forces lui manquer. Car les réductions proposées sont toujours moindres dans chaque budget, et enfin celle que l'on demande pour le dernier ministère n'est plus que la 42<sup>e</sup> partie du budget réclamé par le ministre. (Rires universels.)

Le ministère des affaires étrangères en paraît à l'orateur moins susceptible qu'aucun autre. Il insiste sur la nécessité d'avoir des consuls dans l'Amérique du Sud, et cite à cette occasion les troubles de Buénos-Ayres, qui n'auraient pas eu lieu s'il y avait eu un agent diplomatique capable de faire respecter son gouvernement. On aurait ainsi épargné une dépense de 6 millions pour l'expédition de l'amiral Roussin.

L'orateur rappelle aussi l'affaire d'Alger, que l'on ne peut envisager sans honte de quelque manière qu'on la termine. Cette partie de son discours excite de longs murmures du côté droit, et la voix de l'orateur a peine à dominer le bruit des conversations particulières.

L'honorable orateur ne croyait pas, avant la guerre d'Espagne, qu'on pût taxer les ministres qui l'ordonnaient d'autre chose que de folie; mais après des désastreux résultats, c'est en accusation, dit-il, qu'il fallait mettre les ministres qui ont si gravement compromis le pays. (A gauche: C'est bien vrai!)

Et que nous est-il resté de cette guerre qui a coûté tant de millions?

Une inscription sur le grand livre, et *très-grand livre* de la dette d'Espagne (on rit), à côté de l'emprunt des Cortès.

Ici je demanderai à M. le ministre des affaires étrangères si le premier semestre a été payé.

*M. Portalis*, de sa place: Il le sera.

*M. de Laborde*: J'en accepte l'augure.

Maintenant, de cette dette que l'honneur désavoue, qu'allons nous recevoir? 500 pendant quelques années, et jamais de capital.

L'Angleterre sera payée autrement: pourquoi cette différence dans les paiemens? C'est que l'Angleterre avait fourni quelques vaisseaux; et le matériel que nous avons fourni n'était pas si considérable, ce n'était qu'un trône. (Rumeurs prolongées.)

Comment paiera-t-on l'intérêt de la dette à la France? par le trafic qui se fait à la bourse des rentes d'Espagne; et voilà comment les économies d'un peuple industrieux servent à entretenir la fainéantise.

Personne plus que moi ne professe de respect pour les hommes que la providence a placés à la tête des nations pour être leurs protecteurs. Mais ce n'est que dans le gouvernement constitutionnel que le roi est dégagé de toute responsabilité; dans le gouvernement constitutionnel on oublie le souverain, dans le gouvernement absolu, on le juge. (Profonde sensation.)

Depuis deux cents ans un système permanent de banqueroute déshonore l'Espagne. Comment pourrais-je comparer la loyauté, la bonne foi de nos princes, qui ont garanti des rentes après la bataille de Waterloo, avec les princes faibles et perfides de l'Espagne?

C'est en pensant à nos princes qu'on pourrait répéter: *que si la bonne foi et la vérité étaient bannies de la terre, elles devraient se retrouver dans la cour des rois.*

Mais, dès avant la révolution, Mirabeau avait signalé la déloyauté de l'Espagne, ce honteux agiotage qui ravit le pain aux enfans; et de nos jours nous voyons encore enlever l'or de nos concitoyens trop confians dans de vaines promesses. (Bravos à gauche.)

De nouvelles négociations avec Haïti permettent d'espérer que le gouvernement pourra bientôt donner des secours à cette classe de propriétaires, la plus malheureuse et la plus innocente que les événements aient dépossédée.

On doit savoir gré au ministère d'avoir défendu la cause de la religion et de l'humanité, en exécutant les stipulations du 6 juillet. Il doit achever son ouvrage et donner à la Grèce des limites qui lui permettent de défendre son existence comme nation. Qu'est ce que la Grèce sans Athènes, sans Missolonghi, sans les Thermopyles? La reconnaissance des Grecs donnera à Charles X les bénédictions que les habitans des Etats-Unis paient encore chaque année à Louis XVI.

Je croyais être débarrassé de la critique; mais il ne m'est pas possible de laisser sans réponse le passage du discours de M. le ministre des affaires étrangères en ce qui concerne le Portugal.

Ce pays est opprimé par un de ces êtres que je ne veux pas qualifier, et qui semble appartenir aux tems de barbarie. Sa jeune reine n'a reçu dans un pays voisin que des hommages stériles, mais ses droits ont été proclamés à cette tribune, et quoique les paroles de M. le ministre de la marine n'aient point eu dans cette circonstance le caractère officiel, on ne devait pas penser que le canon de Terceira n'aurait pas d'échos en France.

La marche que suit cette affaire ne me paraît pas moins affligeante pour les amis de la morale que pour ceux du pouvoir royal. Il est dangereux, Messieurs, de placer trop haut le triomphe du crime sur l'innocence, de la fraude sur la bonne foi, de l'usurpation sur la légitimité.

Débarrassé de la critique, je passe à l'éloge d'autant plus satisfaisant pour moi, qu'il est peut-être plus mérité que le blâme.

La France n'est pas dans une situation aussi précaire que certains orateurs affectent de le dire; la France peut garantir son indépendance et faire acheter cher son alliance.

Les bienfaits de la France vivront dans tous les souvenirs; nos guerriers reviendront couronnés des lauriers de l'Eurotas, et emportant les bénédictions d'un peuple libre. (Bravos à gauche.)

Je vote pour le budget, en me réservant de demander aux ministres comment ils auront employé les allocations qu'on leur fait dans l'intérêt du pays.

*M. Dupin aîné*: Il y a des principes constans qui doivent régir les relations des peuples entre eux; mais les passions ne les font que trop souvent oublier. Ainsi, ceux qui approuvent l'intervention de la France dans les affaires d'Espagne, nient le principe de l'intervention quand il s'agit de l'appliquer aux affaires de Portugal. Au contraire, ceux qui blâment à hautement la guerre d'Espagne, ne seraient pas éloignés d'approuver une semblable intervention relativement au Portugal. (On rit.)

Le principe de la non intervention doit être respecté par tout le monde. On ne peut pas entreprendre une guerre pour dire à un peuple: vous serez esclave. On ne peut pas non plus dire à un peuple: vous vous êtes fait tel genre de gouvernement, nous vous en donnerons un meilleur. Et songez-y bien, le principe de l'intervention une fois admis, on le tournerait contre nous. C'est ce que nous ne voudrions pas souffrir: quant à moi, je déclinerai tout arbitre, armé ou non armé, qui voudrait s'immiscer dans nos affaires. Or, ce que je réclamerai pour nous comme un droit, je veux également le reconnaître pour les autres.

Les questions de gouvernement doivent se juger dans l'intérieur. Il y a, il est vrai, des questions qui intéressent l'humanité, et le gouvernement ne peut s'empêcher d'y prendre part; mais il ne doit pas pour cela prendre les armes. Il est maître de ses relations; qu'il retire ses ambassadeurs d'un pays qui s'est placé hors du droit des gens. Voilà la seule intervention que je conçois. La guerre d'Espagne nous a donné une grande leçon; sachons en profiter. Il en est resté pour nous une dette énorme. Qu'on cesse au moins de la faire figurer à l'actif du budget. Ici, l'orateur démontre qu'on n'eût point dû retirer nos troupes d'Espagne avant d'obtenir notre remboursement ou des garanties. On ne doit pas résoudre de telles questions avec des idées de chevalerie. Les peuples n'ont pas de *cousins*, et en fait de dettes, il s'agit de se faire payer. (On rit.) Au reste, si l'on voulait faire un acte de générosité, il fallait le dire. Cela eût mieux valu que de porter à l'actif du budget une obligation sans valeur, dont l'inexécution devient une véritable dérision.

J'aborde en hésitant la question polique. Je ne prétends pas être versé dans la diplomatie, mais je pense que le sens commun suffit pour traiter beaucoup de questions dont on s'effraie.

Sans doute il est possible que la Russie fasse quelques conquêtes du côté de Constantinople; je l'ignore, je ne préjuge rien à cet égard. Je ferai seulement observer que l'on nous a présenté cet empire si redoutable comme pesant sur nous du poids de son million de soldats, et comme pouvant faire déborder sur nous ses nuées de cosaques.

Cependant que voyons-nous jusqu'à présent dans la guerre d'Orient? Un peuple qu'on croyait abattu, qui venait de casser une ancienne milice qui faisait sa force, a discipliné ses troupes et s'est défendu avec héroïsme. Certes, je ne viens pas faire ici l'apologie des Turcs; mais peut-être marchent-ils plus vite que les Russes dans les voies de la civilisation; ils s'est rencontré là un homme brave, d'une volonté ferme, et qui, méprisant l'intervention étrangère, exécutant des réformes avec constance, paraît appelé à devenir le Pierre-le-Grand de la Turquie dont il double les forces.

Eh bien! s'il triomphe, qu'aurez-vous gagné à son triomphe? Que gagnerez-vous à la diminution de la prépondérance de la Russie? Si, au contraire, l'empire ottoman éprouve un échec, ceux qui pourront en profiter se présenteront naturellement au partage avant vous et sans vous.

Non, Messieurs, notre position a été et doit être toute française. En envoyant une expédition en Morée, nous ne sommes point intervenus dans la querelle politique; nous avons racheté des captifs et donné du pain à des malheureux qui mouraient de faim. C'est une intervention d'humanité dont toute la gloire appartient au roi et à la nation.

Sous ce rapport, je pense, comme le dernier orateur, que notre politique ne doit être ni russe, ni anglaise, et que nous devons conserver cette ligne de prudence et de modération; et si l'indépendance du pays était jamais menacée, il suffirait à cette politique d'appeler les français à la défense du trône et du pays.

Je demande pardon à la chambre d'avoir traité si longuement cette question politique; mais c'est un essai. (On rit.)

*M. Sébastiani*: L'orateur auquel je succède a prétendu qu'il existait des contradictions dans nos opinions; que nous avions blâmé l'intervention que le gouvernement avait eue dans les affaires d'Espagne, tandis que nous le verrions avec plaisir intervenir dans les affaires de Portugal.

Après une telle accusation de sa part, on est étonné de le voir lui-même conduit à l'oubli de ses principes; nous l'avons entendu donner ses éloges à notre intervention en Grèce.

Je regrette que l'orateur ait si mal compris mes paroles; ce

pendant il faudrait n'avoir aucune notion des relations politiques pour ignorer qu'il est plusieurs sortes d'interventions : qu'il est une intervention par la force, par des armées, et une intervention par relations diplomatiques ; qu'il est une intervention qui a pour but de changer les institutions et la forme intérieure d'un pays, et une intervention protectrice de tous les sentimens honorables, des sentimens de justice et d'humanité, et qui ne tend qu'à faire cesser les désordres et arrêter l'effusion du sang humain.

C'est cette dernière, Messieurs, à laquelle nous applaudissons toujours ; mais lorsque nous sommes intervenus dans les affaires d'Espagne pour changer la forme de son gouvernement intérieur, je n'ai pu l'approuver, et l'intervention que l'on réclame dans les affaires du Portugal n'a pour but que de maintenir les droits de don Pedro, que nous avons reconnus.

Je ne suivrai pas l'orateur dans ses considérations sur la situation respective de la Turquie et de la Russie, ainsi que sur notre situation à leur égard.

Mais je ne puis partager son avis ni ses regrets sur les sacrifices que nous avons faits pour augmenter nos armées et nos flottes ; quant à moi, je m'applaudis d'y avoir contribué ; je suis loin de m'en repentir ; et je pense que la France, plus forte et plus puissante, y applaudira comme nous.

Section première. — Administration centrale, 820,000 fr. La commission propose une réduction de 70,000 fr.

M. le rapporteur exprime le regret qu'il éprouve de voir les ministres se succéder à la tribune pour combattre les réductions que la commission a demandées dans l'intérêt des contribuables, et qui n'atteignent peut-être qu'une partie du superflu. Les ministres, pour grossir leur budget de quelques cent mille francs, parlent de l'honneur, de la gloire de la France : la commission n'y est certainement pas insensible, mais elle n'a pas cru devoir rester sourde aux plaintes générales du pays.

Arrivant à l'article proposé, M. le rapporteur dit qu'il suffit de jeter les yeux sur les détails de la section pour sentir son utilité. Avec cette réduction, l'allocation sera encore plus forte qu'en 1820, et la commission est convaincue quelle ne porte aucune atteinte aux besoins du service.

La réduction est adoptée sans opposition.

La section réduite est adoptée.

M. Gautier : Je partage l'avis de la commission sur la réduction qu'elle demande. Un examen approfondi nous a prouvé qu'elle était possible ; or, c'est un droit et un devoir pour les chambres de réduire toutes les évaluations exagérées. Néanmoins je renoncerais sans regret à cette économie de 121,000 fr., si le gouvernement voulait établir les légations qui manquent dans l'Amérique du sud ; et je ne crains pas d'exprimer ce vœu, dussé-je être placé par un de nos collègues au rang des hommes qui se livrent à une turbulente polémique. (On rit.)

L'ambiguïté de nos relations excite la défiance de ces nouveaux États. Leur instabilité qu'on nous oppose sans cesse me paraît une circonstance favorable en ce qu'elle nous offre le moyen de contribuer à leur tranquillité, tout en fondant notre influence. D'où vient que simples spectateurs des efforts des autres nations, nous les laissons partout s'emparer d'avantages commerciaux qui nous étaient offerts à nous-mêmes. On a parlé avec mépris de notre commerce avec cette partie du Nouveau-Monde ; mais l'importance et l'utilité de ce commerce ne peuvent être révoquées en doute que par les hommes qui sont tout à fait ignorans dans ces sortes de matières. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que nous pourrions, en établissant des relations plus solides avec ce pays, nous procurer de grands débouchés pour le commerce en temps de paix, et des moyens d'approvisionnement pour nos vaisseaux en temps de guerre.

L'orateur pense comme M. Dupin que le gouvernement aurait dû prendre des mesures pour assurer le remboursement de la dette de l'Espagne. Suivant lui, la générosité, comme toutes les vertus, a ses bornes, et quand elle les passe, c'est un autre nom qu'on lui donne.

M. de Sesmaisons commence la lecture d'un long discours. Rappelé à la question par M. le président, il descend de la tribune.

M. Victor de Tracy : La réduction proposée par la commission me paraît beaucoup trop faible. (Murmures à droite.) J'ai déjà dit que c'était surtout dans le ministère des affaires étrangères qu'on trouvait des traditions surannées. Au nombre de ces traditions surannées est la coutume d'envoyer dans les pays étrangers des hommes éminens avec le titre d'ambassadeur. Leur dignité compromet très-souvent le succès des négociations dont se tirent beaucoup mieux des secrétaires ou de simples agents. Tout le monde sait que l'Autriche n'a pas d'ambassadeur à Constantinople, et que l'inter nonce qu'elle y envoie ne laisse pas de jouer un assez beau rôle. J'entends souvent parler de la dignité de la France. Eh bien ! je le déclare, dans l'intérêt de cette dignité, je n'aurais point voulu voir un ambassadeur de France se promener si souvent de Naples à Corfou et de Corfou à Naples ; j'aurais souhaité qu'il revint en France puisqu'il ne pouvait rester à Constantinople. (Approbation presque générale.)

Je pense, Messieurs, que nous avons un trop grand nombre d'ambassadeurs, et par ce motif je propose de porter à 200,000 fr. la réduction que la commission a proposée.

La réduction de 200,000 fr. est mise aux voix. La gauche et une petite partie du centre gauche seulement se lèvent pour elle est rejetée.

M. Sapey propose d'élever à 164,000 fr. la réduction de la commission.

Messieurs, dit-il, depuis 1805 nous n'avions pas eu à Lucques un seul chargé d'affaires ; des considérations toutes personnelles y ont fait envoyer un ministre plénipotentiaire qui reçoit 56,000 fr., et un secrétaire qui en a au moins 6,000. Il est bon de remarquer que le souverain de Lucques ne réside pas et qu'il est au service d'Autriche. (Mouvement.) Je demande qu'on ajoute à la réduction proposée quarante et quelques mille fr. dont je viens de prouver le mauvais emploi. (A gauche : Bravo ! bravo ! appuyé !)

M. Dutertre : La commission a examiné tous les besoins du service, et elle n'a pas épargné ce qui lui a paru superflu, je vote contre la réduction.

M. de Berbis : La commission ne s'est point permis de faire porter le retranchement sur une ambassade particulière, car c'eût été entrer dans les attributions du gouvernement. Les réductions ne peuvent porter que sur l'ensemble, et la commission a pensé qu'elles ne pouvaient s'élever qu'à 121,000 fr.

M. Humann, rapporteur : La commission s'est principalement basée sur les comptes de 1827 : la réduction qu'elle propose laisse une allocation encore plus forte que celle qu'on a votée à cette époque.

La réduction, proposée par M. Sapey, est mise aux voix. La chambre se partage en deux fractions à peu près égales. M. le président déclare que l'amendement de M. Sapey est rejeté. (Très-vives réclamations à gauche.)

La réduction proposée par la commission est adoptée.

La commission propose une réduction de 29,000 fr. sur le traitement des agens consulaires.

Cette réduction est adoptée.

Agens en non activité 200,000 fr.

La commission propose une réduction de 100,000 fr.

M. Etienne : Je viens appuyer le retranchement proposé par votre commission, et essayer de répondre au discours de M. le ministre des affaires étrangères en ce qui touche à cette partie de son budget.

L'Etat ne doit de traitemens qu'à ceux qui lui consacrent leur temps et leurs travaux ; il ne leur doit de retraites que lorsqu'ils les ont acquises par des services dont la loi a fixé la durée ; c'est alors une dette sacrée pour lui, parce qu'ils lui ont consacré une grande partie de leur vie, et qu'il est de la justice, de la dignité du pays, d'honorer et de protéger leur vieillesse.

Je ne conçois pas cette disponibilité permanente à des emplois auxquels on n'est jamais appelé, c'est là une source d'abus que vous devez vous hâter de tarir.

Mais, vous dit M. le ministre des affaires étrangères, n'est-ce pas fermer la carrière diplomatique aux hommes peu favorisés de la fortune, que de les laisser sans aucune espèce de traitement, lorsqu'ils n'ont pas le temps requis pour obtenir leurs pensions ? Ce serait, à coup sûr, une grande faveur ; je dis plus, ce serait une violation de la loi de les faire jouir de leurs pensions avant qu'ils les aient méritées par la durée de leurs services.

Eh bien, en leur faisant cette grâce exorbitante, ils auraient 6,000 fr. ; et parce qu'ils n'ont pas le droit de l'obtenir, l'Etat leur en donne 16,000. (A gauche : C'est scandaleux !)

Il y a là véritablement quelque chose qui révolte la raison, et dont il est impossible que vous ne soyez pas frappés.

Pourquoi, Messieurs, la diplomatie jouirait-elle d'une faveur, ou plutôt d'un privilège que l'administration et la magistrature n'obtiennent et ne réclament même pas ?

Et si je parle de la magistrature, c'est bien là une carrière qui exige des connaissances spéciales, un savoir profond, où l'on n'acquiert pas de faciles richesses, où l'on n'obtient de la renommée qu'à force de travail et de désintéressement ; et cependant n'avons-nous pas vu, ne connaissons-nous point des juges que les réactions de parti ont précipités de leur siège, et qui n'ayant pas encore la durée de services fixée par les lois, n'ont reçu, ne peuvent recevoir aucune espèce de traitement, et supportent, dans le sein d'une honorable médiocrité, le poids d'une disgrâce qui leur est légère, puisqu'elle a excité, qu'elle excite encore les regrets des corps judiciaires, et qu'elle a accru l'estime publique qu'ils avaient conquise par leur science et par leurs vertus ? (Bravos prolongés à gauche.)

Ne vois-je pas sur le banc même des ministres un magistrat qui fut naguère frappé d'une destitution capricieuse et brutale au milieu d'une carrière aussi laborieuse qu'honorable ? A-t-il demandé, a-t-il obtenu un traitement d'inactivité ? non ; il a continué à remplir avec le même courage, avec la même indépendance, ses devoirs de député et de citoyen ; et, vengé par les nouveaux suffrages de ses compatriotes des rigueurs d'une autorité oppressive, il préside à la bonne distribution de la justice et au choix de sages magistrats dans le cabinet même du ministre qui l'avait dépouillé de sa toge. (A gauche : Bien ! bien !)

Messieurs, pourquoi donc accorderions-nous à la diplomatie ce que nous refusons à la magistrature et à l'administration ? Ce serait une exception, un véritable privilège que ne peut admettre une chambre impartiale et gardienne sévère des devoirs publics.

Sougez à quels crians abus peut donner lieu la répartition arbitraire du fonds qui vous est demandé et qui n'a souvent d'autre but que de payer quelques complaisances, quelques dettes de la faveur, ou de paralyser l'indépendance d'hommes

dont on redoute l'énergique franchise ! Souvenez-vous qu'un des ministres actuels, après avoir rempli courageusement ses devoirs d'ambassadeur à Lisbonne, fut capricieusement rayé de la liste des agens diplomatiques jouissant du traitement d'inactivité, parce qu'à Paris, il avait rempli avec le même courage ses devoirs de député. (A gauche : Très-bien !)

Si nous voulons des économies, il faut les faire porter sur les traitemens sans fonctions : ici l'abus est flagrant, nous ne courons le risque de compromettre aucun de ces intérêts politiques, aucun de ces intérêts commerciaux que M. le ministre des affaires étrangères nous a recommandés avec tant de chaleur : nous ne désorganisons rien, nous n'exposons rien ; car les hommes dont il s'agit n'étant rien dans l'Etat, ne peuvent ni rien faire, ni rien empêcher.

Votre commission a reconnu l'abus de 100,000 fr., et la somme qu'elle consent à allouer est plus que suffisante pour payer les ministres et les agens qui ont cessé leurs fonctions auprès des puissances avec lesquelles nos relations sont momentanément interrompues. J'appuie la suppression. (A gauche : Oui ! oui ! appuyé ! appuyé !)

M. Méchin : Je ne m'oppose pas à la réduction, mais je rappelle à la chambre qu'il y a beaucoup d'anciens agens qui ont rendu au pays des services qui restent sans récompense.

La réduction est adoptée.

La section ainsi réduite est adoptée.

Section 3. — Dépenses variables. Frais de service, 1,000,000 fr. La commission propose une réduction de 100,000 fr. — Adopté.

Dépenses diverses, 450,000 fr.

La commission propose une réduction de 100,000 fr.

M. Cunin Gridaine : Je m'élèverai contre le crédit de 5,146,000 fr. demandé pour dépenses variables, dans lesquelles, malgré la guerre commencée depuis deux ans avec Alger, ont fait figurer encore une somme de 250,000 fr. allouée au dey pour diverses concessions commerciales. Je n'examine pas si précédemment les ministres n'ayant pas employé cette somme, n'auraient pas dû faire annuler ce crédit, et s'abstenir au moins d'en disposer sans autorisation spéciale. Mais pour l'avenir, vous penserez sans doute qu'il est contraire à la dignité de la France de maintenir au budget une dépense de cette nature, et qu'un des résultats de cette guerre si inexplicable et si funeste à notre commerce, doit être au moins de nous affranchir de ce tribut. Si on objectait qu'il a pour but d'assurer au commerce la pêche du corail sur les côtes d'Afrique, je répondrais que la pêche ne se faisant sous la protection d'aucun des forts d'Alger, c'est reconnaître à un chef de pirate une espèce de suprématie qu'il ne peut exercer au-delà de ce qu'il possède. Ainsi, que l'état de guerre se prolonge avec le dey d'Alger, ou que nos relations soient rétablies avec lui, vous voterez sans doute l'annulation du crédit de 250,000 fr. que j'ai l'honneur de vous proposer.

M. Etienne appuie cette réduction.

La réduction de 250,000 fr. est adoptée.

M. Augustin Périer : L'amendement de la commission ne portait pas sur cette somme, qui, en cas de paix avec Alger, peut fournir le sujet d'un crédit extraordinaire. Je crois donc qu'il y a lieu à voter sur la réduction demandée par la commission.

M. le rapporteur fait connaître les calculs qui ont été la base de la proposition de la commission, et en conclut qu'il y a encore à voter sur une réduction de 114,000 fr.

M. le ministre des affaires étrangères prie M. le rapporteur de donner des explications sur la manière dont il entend cette double réduction.

M. le rapporteur répond que la commission avait déjà fait entrer dans sa réduction une partie des 250,000 fr. réduits sur la proposition de M. Cunin-Gridaine.

La réduction de 114,000 fr. est mise aux voix et adoptée.

Dépenses secrètes, 700,000 fr.

M. Cunin-Gridaine : Le ministère des affaires étrangères a produit cette année une dépense justement réduite l'année dernière, et que nos mœurs et les progrès de la civilisation réduisent depuis long-temps. Accorderons-nous encore 700,000 fr. de dépenses secrètes ? Ce serait bien vite rétrograder dans la voie de réforme où nous entrons si tard et si difficilement, et donner l'exemple dangereux de reculer devant notre propre ouvrage. Je ne puis voir dans la demande qui vous est faite de 700,000 fr., qu'un moyen habile de s'assurer les 400,000 fr. que notre vote a fixé l'an dernier, et dont cette année nous aurions pu ordonner le rejet. Toutefois, je me borne, en raison des circonstances politiques où nous nous trouvons, à proposer une réduction de 300,000 fr. sur la somme demandée.

M. Gautier combat la réduction et fait observer que ces dépenses ne peuvent être votées que de confiance.

M. le ministre, de sa place, déclare que si on adopte cette réduction, il sera impossible de ne pas recourir à un crédit supplémentaire.

M. A. Périer : C'est pour éviter ce crédit supplémentaire que la commission n'a pas proposé cette réduction.

La réduction est rejetée.

Missions extraordinaires, 200,000 fr.

La commission propose une réduction de 100,000 fr.

M. Hély d'Oysel déclare que pour ne pas abuser des momens de la chambre, il fera imprimer les observations qu'il voulait présenter.

La réduction est adoptée.

La section ainsi réduite est adoptée. La séance est levée.

Séance du 10 juin.

L'ordre du jour est la continuation de la discussion du budget, ministère des affaires ecclésiastiques.

Après la lecture du procès-verbal faite par l'un de MM. les secrétaires, M. de Corcelles a la parole.

L'honorable membre après s'être plaint de l'effrayante progression que présente depuis quelques années le budget des affaires ecclésiastiques, lorsqu'au contraire il devrait décroître lentement jusqu'au tems éloigné sans doute, quoique inévitable, où chaque religion trouvera toutes ses ressources dans ses croyans, s'exprime en ces termes :

Si chaque localité, représentée par son conseil municipal, entretenait son pasteur, la religion dominante serait plus véritablement aussi la religion nationale ; car la commune qui éprouve les services d'un bon prêtre, est la seule qui puisse en apprécier le bienfait dans toute son étendue ; et l'on verrait plus de zèle dans les sacrifices pour des besoins auxquels on pourvoit avec plus de liberté et de discernement. Aujourd'hui que toutes les dépenses du clergé sont l'affaire du gouvernement, songez-y bien, le contrôle spécial de leur utilité est impossible, l'administration en est très-coûteuse et l'effet moral des plus fâcheux.

Les dépenses qui n'intéressent que les croyans pèsent également sur ceux qui ne croient pas et sur ceux qui ont des croyances diverses. Combien d'abus et de secrets ressentimens résultent de cette seule iniquité ! (Explosion à droite, à gauche : C'est vrai ! c'est vrai !)

L'orateur aborde chaque partie du budget du ministère, et propose les réductions suivantes :

Traitement du ministre, 120,000 fr. — Il demande une réduction de 20,000 fr., d'abord parce que les fonctions du chef des affaires ecclésiastiques ne lui imposent aucune magnificence ; en second lieu, parce que la nature de ces fonctions n'est pas théologique, mais administrative et financière, que par conséquent il n'y a nulle nécessité qu'un pareil pouvoir demeure entre les mains d'un prélat-ministre, et qu'il paraît démontré que l'esprit de corps auquel il appartient s'oppose essentiellement aux réformes de son administration.

Traitement et indemnité fixes du clergé. — Il croit indispensable une réduction de 20,000 fr. sur le traitement de M. l'Archevêque de Paris, ce traitement s'élèvera encore à 100,000 fr., y compris une allocation sur le budget du département de la Seine.

M. de Corcelles demande en outre la suppression de 5 traitemens d'Archevêques qui cumulent des traitemens de cardinaux. Il vote le rejet de l'allocation de 976,500 fr. demandés pour augmenter le traitement des desservans et vicaires, non parce qu'il pense que ces ministres de l'Autel sont déjà trop rétribués, mais parce que chaque commune doit apprécier mieux que personne ce qui manque à son pasteur, et que pour répartir le supplément demandé il faudrait le proportionner au prix des choses nécessaires à l'existence, aux ressources et surtout au zèle des paroisses, et que dès-lors ce sont autant de questions d'intérêt local sur lesquelles le législateur est incompetent.

In-struction ecclésiastique. — L'honorable membre ne voit pas l'utilité de 200,000 fr. demandés pour une maison des hautes études ecclésiastiques, les grands et petits séminaires coûtent déjà 2,400,000 fr. : pourquoi n'y enseignerait-on pas assez de théologie, de droits canonique et civil pour former de bons prêtres et de bons citoyens ?

Dépenses ordinaires diocésaines. — Il propose le retranchement de 120,000 fr. alloués pour les visites des évêques dans leurs diocèses, parce que l'hospitalité des desservans et de beaucoup de riches propriétaires rend inutile cette allocation.

L'entretien des maîtres et bas-chœurs des cathédrales est porté au budget pour 620,938 fr. — Cette somme paraît exorbitante à M. de Corcelles, qui demande une réduction de 100,000 fr. sur cette partie.

Chapitre royal de St-Denis. — Il demande que l'on redresse de 4,000 fr. le traitement des chanoines de St-Denis, qui sera encore de 6,000 fr., somme suffisante à son avis pour une sinécure.

Total des réductions demandées par M. de Corcelles, 1,601,000 fr.

M. le ministre des affaires ecclésiastiques prononce un long discours dans lequel il prétend justifier tous les articles du budget de son ministère. Quelques paroles d'aigreur, dit-il, des accusations vagues dirigées contre le clergé tout entier, quand la justice voulait qu'elles s'adressassent à quelques individus, tout cela a alligé mon ame, mais n'a pas ébranlé ma confiance.

Il s'agit ici, non d'une question de personnes, non de la cause de quelques individus, mais de l'intérêt plus grave et plus important de la religion. La religion est la stabilité des sociétés, la jonction la plus redoutable des principes conservateurs de l'ordre. S'il était vrai que le clergé fût en désaccord avec la marche du gouvernement, il faudrait encore lui ménager la confiance publique sans laquelle il ne peut opérer le bien ni s'acquitter de sa divine mission, et le protéger pour le rattacher à des institutions qui fixeront les destinées de notre patrie ; car si l'Etat ne saurait se passer d'industrie et de com-

merce, il a besoin, avant tout, de mœurs, de croyance et de religion. Il ne s'agit pas non plus d'examiner si la somme affectée au ministère des affaires ecclésiastiques est indispensable au clergé, mais de savoir si la somme demandée n'excède pas les besoins véritables. L'Etat doit à lui-même de faire assez pour conserver à la religion sa dignité ; mais il ne doit rien à l'ambition et à la cupidité. Les voies de la fortune s'ouvrent d'ailleurs devant ceux qui sont avides de biens et de richesses ; pour l'homme du sanctuaire, sa richesse doit consister dans les consolations qu'il répand.

La mesure du budget des affaires ecclésiastiques, c'est ce qui est utile et convenable ; et d'après ce principe, M. Feutrier défend successivement les indemnités accordées aux archevêques, les traitemens des cardinaux consacrés, dit-il, par un décret de Bonaparte ; les sommes énormes demandées pour secours prévus et imprévus, que l'on ne pourrait réduire ou entamer sans enlever aux pauvres ce qui leur appartient, et à l'Eglise son droit le plus noble, le plus auguste, celui de l'aumône.

## ANNONCES.

En vente chez J. TARGE, Libraire, rue Lafont, n° 4.

### CODE DES MINES,

Ou Recueil des Lois, Arrêtés, Décrets, Ordonnances, Réglemens et Instructions concernant les Mines, Minières, Salines et Carrières ;

Par M. BARRIEN, licencié en droit, ex-avocat ; 1 vol. in-8°, broc. avec carte.

### TRAITÉ DE CHIMIE APPLIQUÉE AUX ARTS,

Par M. DUMAS ; tome 1<sup>er</sup>, in-8°, avec atlas (l'ouvrage aura 4 vol.).

ÉLÉMENTS DE CHIMIE THÉORIQUE ET PRATIQUE, Avec l'Indication des principales applications aux Sciences et aux Arts ;

Par C. DESPREZ ; 2 vol. in-8°, broc.

### TRAITÉ PRATIQUE DE CHIMIE

Appliquée aux Arts et Manufactures, à l'Hygiène et à l'Economie domestique ;

Par S.-F. GRAY ; 15 livraisons, in-8°, avec 100 planches.

### TRAITÉ DE CHIMIE ;

Par J.-J. BERZÉLIUS, traduit par A.-J.-L. Jourdan ; 8 vol. in-8° (Le premier est en vente).

### MANUEL DES JEUNES ARTISTES ET AMATEURS EN PEINTURE ;

Par M. P. L. BOUVIER ; 1 gros vol. in-8°, avec planches.

### LE MÉCANICIEN ANGLAIS ;

Par NICHOLSON ; 4 vol. in-8°, avec 100 planches.

### ENSEIGNEMENT UNIVERSEL, PAR J. JACOTOT ;

— Langue maternelle, in-8°, br.

— Musique ; in-12, br.

— Langue étrangère ; in-8°, br.

— Mathématiques ; in-8°, br.

— Eptome de Mathématiques ; in-8°, br.

### TRAITÉ SUR LES Puits ARTÉSIENS ;

Par GARNIER ; in-4°, avec planches.

### TRAITÉ DES MACHINES A VAPEUR,

Et de leur application, etc.

Par TREGOLD, avec des notes et additions par M. Mellet ; 1 vol. in-4° et atlas.

### ALMANACH DE COMMERCE POUR 1829 ;

1 gros vol. in-8°.

### CODES DE LA PÊCHE FLUVIALE ET DE LA CHASSE ;

In-8°, br.

### GÉOLOGIE ENSEIGNÉE EN 22 LEÇONS :

Par J. L. DEMERSON, 1 gros vol. in-12, avec planches.

### DESCRIPTION D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'ARCS

Pour les grandes Charpentes ;

Par EMY, colonel du génie en retraite ; 1 vol. in-folio. (1978—2)

## ANNONCES JUDICIAIRES.

Par exploit de Cortier, huissier à Lyon, en date du quatre juin courant, Denis Perrin, ancien fabricant de chandelles à Charbonnières, et actuellement sans profession, demeurant à Lyon, quartier de la Quarantaine, a formé à ses créanciers demande, devant le tribunal civil de cette ville, en cession de biens, et a constitué pour son avoué, M<sup>e</sup> Blanc, exerçant en cette qualité près ledit tribunal, demeurant à Lyon, quai de Bondy, n° 162.

Ce douze juin 1829. BLANC, avoué. (2048)

Il appert d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Lyon, le cinq juin mil huit cent vingt-huit, que la société qui a existé en cette ville entre MM. Chardiny et Machard, sous la raison de Chardiny et Machard, a été dissoute d'un

commun accord à compter du vingt-cinq mars dernier, et que la liquidation du commerce sera faite par M. Chardiny. (2052)

Dimanche prochain, quatorze juin mil huit cent vingt-neuf, à neuf heures du matin, sur la place de la Boucle, quartier St-Clair, commune de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente, à l'enchère et au comptant, de divers meubles et effets saisis, consistant en tables, chaises, horloge avec sa caisse, un tournebroche, garderobes, placard et autres objets. BLANC. (2049)

Lundi prochain quinze du courant, à neuf heures et demie du matin, sur la place du pont de la Guillotière, commune de ce nom, il sera procédé, à l'enchère et au comptant, à la vente d'objets consistant en garde-robe, commode, bois de lit, tables, tabourets, batterie de cuisine, etc., etc ; le tout saisi. De ST-JEAN. (2053)

## ANNONCES DIVERSES.

Maison de 5 étages, située à Lyon, à l'angle des rues d'Artois et de la Reine, portant sur cette rue le n° 52, à vendre le 2 juillet prochain, 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

Le revenu de cet immeuble, qui sera exempt d'impôts encore pendant 21 ans, est de 7,400 francs.

S'adresser, pour traiter de gré à gré avant le jour indiqué, à M. Fayolle, propriétaire de ladite maison, y demeurant ; ou audit M<sup>e</sup> Laforest, chargé de communiquer les conditions de la vente. (2046)

A vendre amiablement et à l'enchère, ensemble ou séparément, en l'étude de M<sup>e</sup> Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2, le samedi 20 juin 1829, à onze heures du matin,

Deux maisons situées à la Guillotière : L'une, route de Grenoble, portant le n° 13, avec jardin contigu de 19 ares 40 centiares environ, soit une bicherée et demie, et pavillon dans le jardin ;

L'autre, route de Villeurbanne, portant le n° 15, avec un petit jardin contigu.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Laforest, notaire et dépositaire des titres de propriété, et chargé de traiter de gré à gré. (2047)

## A VENDRE.

Belle maison de campagne appelée Montchoisi, située au Vernet, commune de Caluire et Cuire réunis, dans la plus heureuse exposition, en vente aux enchères, en l'étude de M<sup>e</sup> Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 22.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le samedi 30 mai 1829, et l'adjudication définitive aura lieu le 16 juin 1829, à midi. (1869—3)

Un domaine en la commune de Cordieux, canton de Montluel, composé de bâtimens, terres, prés, bois, étangs, contenant 88 hectares ou 846 bicherées environ.

S'adresser à M<sup>e</sup> Rigolet, notaire, rue Saint-Côme, n° 4. (2042—2)

Une maison ayant la façade bâtie à neuf, d'un seul étage et grenier avec jardin, située sur la place de Vourle.

S'adresser sur les lieux, chez le sieur Vacher, maître menuisier. (2051)

## A VENDRE OU A LOUER.

Plusieurs petites maisons de campagne avec clos et plantations, du prix de 10 à 12 mille francs, à demi-heure de Lyon. S'adresser à M. Ballet, architecte, rue de la Sphère, n° 10. (2000—4)

## AVIS.

On demande un associé entendu aux affaires, disposé à voyager avec la marchandise, et qui puisse verser une somme de 20 à 30 mille francs. S'adresser par lettre sous marque H. E. S. déposée au bureau du journal. (2050)

## SPECTACLE DU 15 JUIN.

### GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

LA FEMME JALOUSE, comédie. — BLAISE ET BABBET, opéra.

## BOURSE DU 10.

Cinq p. 0/0 consol. jouis. du 22 mars 1828. 109f 108f 95 109

Trois p. 0/0, jouis. du 22 déc. 1828. 79f 5 79f 78f 95 79f 10 79 15.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1827. 1872f 50.

Rentes de Naples. Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jouis. de janv. 85f 40 45.

Id. français, de 59 ducats chan. fixe 425 45/59 jou. de jan. 1827. Empr. royal d'Espagne, 1823. jouis. de janv. 1829. 77f 1/2 114.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jouis. de juil. 50 50 1/2 51 1/2 51 1/2 51 1/2 51 1/2 51.

Empr. d'Haïti, rembours. par 25ème. jouis. de juillet 1828. 45of.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.